



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Sécurités**

Bureau de la planification et de la défense civile

Affaire suivie par : Fabienne DESSERT

tél : 05 46 27 43 31

fabienne.dessert@charente-maritime.gouv.fr

Le Préfet de la Charente-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les  
parlementaires

Madame la présidente du Conseil  
départemental

Mesdames et Messieurs les maires

Mesdames et Messieurs les  
présidents d'EPCI

Copie à Mesdames et Messieurs les  
sous-préfets

La Rochelle, le **14 OCT. 2023**

**Objet :** Elévation de la posture VIGIPIRATE au niveau « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire

**Réf. :** Plan Vigipirate n°10200/SGDSN du 1<sup>er</sup> décembre 2016

La dégradation brutale de la situation au Proche-Orient laisse craindre une forme de polarisation pouvant engendrer des conséquences sur le territoire national, notamment de possibles troubles à l'ordre public et actions ciblées contre certaines communautés, leurs bâtiments et représentations symboliques. Cette situation s'est concrétisée lors de l'attaque à caractère terroriste qui s'est produite à Arras le 13/10/2023.

**Dans ce contexte, la Première ministre a décidé d'élever la posture VIGIPIRATE au niveau « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national.**

La posture VIGIPIRATE « Été – Automne 2023 » active depuis le 21 juin 2023 est adaptée. En conséquence, je vous demande de :

- **Renforcer la surveillance et le contrôle lors des rassemblements liés aux manifestations religieuses, politiques, sportives et culturelles.** Une vigilance accrue, quant à la détention d'armes blanches ou autre objets suspects (sac à dos, bagage, etc;) sera portée lors des contrôles mise en place aux différents accès de ces rassemblements.
- **Restreindre voire interdire le stationnement et les rassemblements sur la voie publique aux abords des lieux de cultes, des bâtiments officiels (mairies, gendarmeries, commissariat, etc.),**



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**des lieux culturels, des établissements scolaires, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.**

**- Renforcer les contrôles de l'accès des personnes à l'entrée des établissements d'enseignement et des établissements de santé, médico-sociaux et sociaux.** L'effort de contrôle systématique aux accès des espaces touristiques, culturels et de loisirs est maintenu.

Une attention particulière devra également être portée à la **sécurisation des évènements liés à la coupe du monde de rugby et à tous les grands rassemblements culturels et sportifs.**

Par ailleurs, **les menaces d'attaque par véhicules-béliers** restent importantes et nécessitent le **renforcement des dispositifs de protection passive** (plots, barrières, blocs en béton, etc.) sur les lieux et artères les plus fréquentés de votre commune. Vous pourrez utilement vous appuyer sur le guide des bonnes pratiques opérationnelles de sécurisation d'un évènement de voie publique, réalisé par le ministère de l'Intérieur et téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/L-actu-du-ministere/Securisation-des-evenements-de-voie-publique>.

Ce dispositif devra également être appliqué par tout organisateur d'évènements de voie publique sur votre commune.

Pour votre part, je vous rappelle la **nécessité d'engager, lorsque vous en disposez, vos effectifs de police municipale** sur les dispositifs de sécurisation des évènements organisés sur le territoire de votre commune.

Il est rappelé également que **les opérateurs publics et privés doivent mettre en place les logogrammes du niveau d'alerte « Urgence Attentat »**, téléchargeables sur les sites <http://www.gouvernement.fr/vigipirate>.

**De plus, des affiches « Réagir en cas d'attaque terroriste » et « Les gestes d'urgence si quelqu'un a été blessé autour de vous »** sont proposées aux établissements et lieux recevant du public. Elles sont téléchargeables sur <http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>.

Enfin, je vous rappelle l'existence la plateforme de sensibilisation VIGIPIRATE, sur le site [www.vigipirate.gouv.fr](http://www.vigipirate.gouv.fr), qui permet d'être sensibilisé à la menace terroriste et d'avoir une meilleure connaissance des gestes et réflexes à adopter afin de prévenir un acte terroriste ou de réagir en cas d'attaque.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur [pref-defense-protection-civile@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@charente-maritime.gouv.fr).

Je vous remercie de votre implication et de votre vigilance.

Le Préfet

Brice Blondel